Stress-test climatique de l'ACPR 2023

Des évolutions notables par rapport à l'exercice-pilote

mazars

Sommaire

03 Introduction
05 Retour sur l’exercice-pilote 2020
06 Spécificités du stress test climatique 2023
10 Mot de la fin - Liens utiles

Introduction

En 2020, l'ACPR a mis en place un stress-test de nature inédite de par les risques pris en compte et l'horizon considéré, visant à faire un état des lieux de la vulnérabilité des banques et des organismes d'assurance français aux différents risques climatiques. La prise de conscience croissante de l'importance de ces risques par les institutions financières, l'évolution des conditions macroéconomiques et le raffinement des méthodologies disponibles motivent le superviseur à mettre en place une seconde mouture de cette exercice, dans l'objectif de renforcer l'intégration de ce risque dans la stratégie de ces institutions. Dans le cas des organismes d'assurance, quelles sont les caractéristiques de ce nouvel exercice et en quoi diffère-t-il du précédent ?

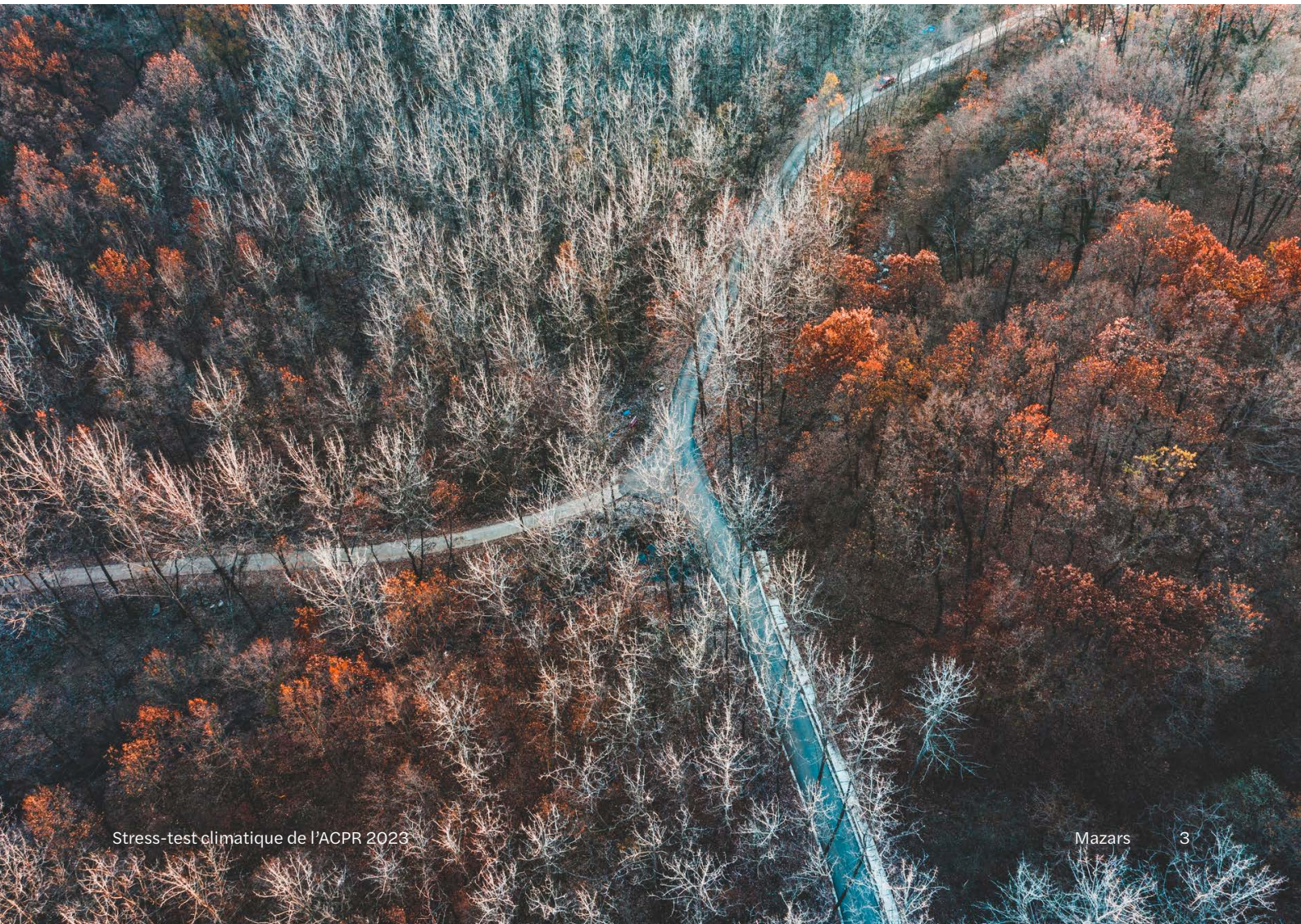

« Depuis 1900, les températures à la surface du globe ont déjà augmenté de 1,1 °C. Il est plus que probable que le réchauffement de la planète atteindra 1,5 °C à court terme »

Rapport du GIEC, 2023

Stress-test climatique de l'ACPR 2023
Des évolutions notables par rapport à l'exercice-pilote

Retour sur l'exercice-pilote 2020

L'ACPR a lancé entre juillet 2020 et avril 2021 un exercice-pilote climatique sur la base du volontariat sur le marché français des banques et des assureurs. Pour ce qui concerne ces derniers, l'objectif de cet exercice était de mesurer le risque lié au changement climatique sur leurs activités au travers de 3 scénarios de risque de transition et un scénario de risque physique. Pour cela, les volontaires disposaient d'une présentation des hypothèses de l'exercice-pilote, d'un fichier Excel présentant les différents chocs à appliquer, des états de remise et d'une FAQ diffusée de façon hebdomadaire.

L'objectif de mobilisation des groupes bancaires et assuranciels français a été atteint car ce sont au total 9 groupes bancaires et 15 groupes d'assurance qui ont participé à l'exercice, représentant 85% du bilan bancaire et 75% du bilan de assureurs. Les participants ont salué l'intérêt de cet exercice-pilote et les nombreuses avancées qu'il aura permises en termes, entre autres, de compréhension du risque, d'orientation stratégique et d'impact du changement climatique sur leur modèle d'activité. Cette expérience était aussi pour les institutions financières l'opportunité d'une première mesure des risques de vulnérabilité auxquels elles sont exposées.

Cet exercice a montré que sur la base des scénarios et hypothèses retenus, l'exposition des institutions financières françaises au risque climatique était globalement « modérée ».

Les institutions françaises sont faiblement liées aux secteurs pour lesquels le risque de transition a l'impact le plus important (industries extractives, cokéfaction et raffinage, pétrole, agriculture, etc.). Notons par ailleurs qu'aucun des scénarios analysés n'induit de récession économique à l'horizon 2050. Enfin, sur la base des éléments remis par les assureurs, on constate que le coût des sinistres pourrait être multiplié par 5 à 6 dans certains départements français entre 2020 et 2050 notamment à cause de l'accroissement de la sinistralité liée au risque de « sécheresse » d'une part et d'« inondation » d'autre part, ainsi qu'à l'accroissement du risque de tempêtes cycloniques dans les territoires ultramarins. Pour couvrir les pertes générées par l'accroissement de la sinistralité, les participants ont opté pour la solution d'augmenter les primes de 130 à 200 % sur 30 ans.

Néanmoins, cet exercice a fait apparaitre un certain nombre de limites méthodologiques qui marquent le point de départ de nouveaux travaux.
Ainsi, en 2023, un nouvel exercice climatique est lancé par l'ACPR. Le but est, entre autres, d'améliorer la capacité des organismes d'assurance à intégrer le risque climatique dans l'évaluation et la gestion courante de leurs risques financiers. C'est également une opportunité pour l'ACPR de faire évoluer ses outils d'évaluation des conséquences du changement climatique sur la stabilité des institutions et du système financier.

Stress-test climatique de l'ACPR 2023
Des évolutions notables par rapport à l'exercice-pilote

Spécificités du stress test climatique 2023

Par rapport à l'exercice-pilote de 2020, ce nouvel exercice vise une meilleure prise en compte du risque physique et la prise en compte d'un scénario à court terme. Il serait également l'occasion de voir les évolutions en matière d'outils de mesure, des modèles et des données disponibles au sein des organismes.

Concrètement, l'exercice 2023 porte d'une part sur un horizon de long terme avec une fin de période au 31 décembre 2050 et d'autre part sur un horizon de court terme, avec une fin de période au 31 décembre 2027. Sur le long terme, les scénarios retenus sont *Baseline*, *Below* 2°C et *Delayed* transition. Un seul scénario stressé est considéré sur le court terme. On remarque que contrairement à l'exercice-pilote 2020 où le scénario de référence correspondait à une transition ordonnée vers une économie bas-carbone et un objectif de hausse des températures des 2°C atteint, le scénario *baseline* 2023 correspond à un monde sans risque physique ou de transition supplémentaire, ce qui permet de capter l'ensemble de l'effet du risque de transition, là où l'exercice-pilote de 2020 mesurait l'excédent de risque lié au fait d'avoir une transition plus tardive que dans le scénario ordonné.

Les scénarios adverses tiennent compte des engagements nationaux pris dans le cadre de la COP26, ainsi que des dernières avancées technologiques dans le domaine des énergies renouvelables et s'appuient sur les derniers travaux de la phase III du NGFS[1]. Ces scénarios sont calibrés de telle sorte que la probabilité d'atteindre une hausse de température inférieure à 2°C en 2100 s'établisse à 67%. A la différence de l'exercice-pilote 2020, on note la présence d'une récession économique en France à compter de 2035 dans le scénario *Delayed* transition 2°C.

Pour ce qui est du scénario *Below* 2°C, on note :

- Une augmentation progressive du prix carbone en 2050 en Europe et dans le monde.
- Les risques physiques et de transition restent assez faibles à horizon 2100.
- Une augmentation progressive d'un prix carbone en ligne avec les objectifs de transition dès 2025, puis une diminution importante des émissions de carbone au niveau mondial.

Pour ce qui est du scénario *Delayed transition* 2°C, on note :

- Une brusque augmentation du prix carbone moyen en 2035 en Europe afin de compenser rapidement l'inaction des années précédentes.
- Les émissions mondiales ne commencent significativement à diminuer qu'à partir de 2040.
- Le risque physique est semblable à celui du scénario *Below* 2° mais le risque de transition est plus élevé.

Les données macroéconomiques (PIB, inflation, chômage, etc.) présentées pour ces différents scénarios correspondent aux trajectoires publiées par le NGFS en septembre 2022 et tiennent compte des effets, notamment inflationnistes, de la guerre en Ukraine.

1. NGFS: *Network for Greening the Financial System* est un réseau de banques centrales et superviseurs financiers qui vise à accélérer la mise à l'échelle de la finance verte et à élaborer des recommandations sur le rôle des banques centrales dans le changement climatique.

Stress-test climatique de l'ACPR 2023
Des évolutions notables par rapport à l'exercice-pilote

Ainsi, sur le long terme, les organismes sont invités à évaluer l'impact des scénarios sur leur risque de marché pour les actions, les obligations, les dérivés et les actifs immobiliers, en appliquant les chocs fournis dans les tableaux d'hypothèses. Les valeurs des autres classes d'actif doivent rester constantes, croissant uniquement de l'inflation. Les organismes réalisent leurs projections des paramètres de risque étudiés avec une hypothèse de bilan dynamique, ce qui représente également une évolution par rapport à l'exercice-pilote : les décisions de gestion possibles incluent la réallocation des actifs, un réajustement des cessions de réassurance et franchises ou une réallocation de l'activité.

Pour le scénario court terme, les organismes réalisent leurs projections des paramètres de risque étudiés avec une hypothèse de bilan statique. Il repose sur la succession chronologique de périls physiques aigus en partie localisés mais dont les effets se combinent de façon à amplifier les pertes d'un choc de marché lié au risque de transition. Concernant le scénario *Baseline*, la sinistralité climatique correspond aux projections réalisées par l'organisme dans le cadre de l'élaboration de son business plan sur un horizon de cinq ans. En scénario stressé, la sinistralité modélisée doit tenir compte des risques de sècheresse et d'inondation. Pour le risque sécheresse, la sinistralité projetée en 2023 et 2024 doit refléter l'épisode de sécheresse observé en 2022, ajusté par l'inflation et par l'évolution du nombre de risques assurés. Pour le risque inondation, à compter de 2025, les projections doivent intégrer les impacts de la rupture de barrage de Serre-Ponçon, dont l'emprise géographique est définie dans les hypothèses de l'exercice climatique (les communes des Hautes-Alpes, situées sur la limite Sud-Est du département, seraient touchées en cas de rupture de ce barrage et des barrages qui sont situés à son aval). La Caisse Centrale de Réassurance (CCR) peut être sollicitée pour cette projection. La rupture de barrage de Serre-Ponçon est un évènement extrême majeur, qui intervient avec une série d'épisodes similaires dans le monde et en Europe. Ce qui déclencherait une prise de conscience du marché, qui se matérialise par une forte dévalorisation des actifs exposés au risque de transition.

Le scénario court terme n'est pas sans rappeler le scénario « *Confidence Shock* » proposé lors de l'exercice climatique organisé par la Banque Centrale des Pays-Bas en 2018. Dans ce scénario, en l'absence de mise en place d'une transition énergétique, l'incertitude croissante sur les politiques des gouvernements dans la lutte contre le changement climatique entraînait un report des investissements et de la consommation des entreprises et des ménages.

Par ailleurs, certaines évolutions importantes sont à noter par rapport à l'exercice 2020 :

- Étant donné le contexte économique actuel, un des paramètres macroéconomiques ayant évolué significativement par rapport à l'exercice-pilote est l'inflation. En effet, pour l'exercice pilote 2020, l'inflation de la France en 2050 était supposée atteindre 1,3 % contre 2,1 % pour le nouvel exercice.
- Par rapport à 2020, l'évaluation des risques de marché ne se fera plus en 55 secteurs d'activité mais en 22 secteurs.
- Le risque physique aigu sera analysé selon le scénario RCP 4.5 du GIEC pour les différentes lignes d'activités non-vie au lieu du scénario RCP 8.5 plus pessimiste.

Ce nouvel exercice repose comme son prédécesseur sur le volontariat. Les assureurs disposent du second semestre de 2023 pour procéder à l'évaluation de l'impact des hypothèses et scénarios fournis par l'ACPR sur leurs bilans. Une première remise intermédiaire est attendue avant le 15 novembre 2023, puis, les participants seront invités à valider leur remise auprès de l'AMSB.

Stress-test climatique de l'ACPR 2023
Des évolutions notables par rapport à l'exercice-pilote

Le calendrier 2023 est le suivant :

Juillet 2023
Publication des hypothèses

Novembre 2023
Remises intermédiaires

Décembre 2023
Remises finales des organismes

Janvier-mars 2024
Discussions bilatérales avec les organismes

Mai 2024
Publication des résultats

Les éléments fournis par l'ACPR sont les suivants :

- Un document principal, qui présente les scénarios et les principales hypothèses retenues pour ce stress-test climatique.
- Un guide technique précisant les modalités techniques de l'exercice.
- Les tableaux (*templates*) que les organismes d'assurance devront remettre aux équipes de l'ACPR.
- Les fichiers Excel présentant les variables et hypothèses macroéconomiques et financières que les organismes d'assurance doivent utiliser :
  - pour les scénarios de court terme et
  - pour chaque scénario de long terme (scénario *Baseline*, scénario ordonné *Below* 2°C, scénario désordonné *Delayed Transition*).

Des évolutions notables par rapport à l'exercice-pilote

Le tableau suivant synthétise les caractéristiques des deux exercices et met en exergue les principales différences observables.

Hypothèses	Exercice-pilote 2020	Exercice 2023
Horizon et pas de temps	Long terme dont la fin est prévue au 31/12/2050.	• Long terme dont la fin est prévue au 31/12/2050. • Court terme dont la fin est prévue au 31/12/2027.
Dimension géographique	France, Europe (incluant le Royaume-Uni) hors France, États-Unis + une zone additionnelle (reste du monde) avec une proportion cible supérieure à 80 % des expositions des organismes.	France, Europe (incluant le Royaume-Uni) hors France, États-Unis + une zone additionnelle (reste du monde) avec une proportion cible supérieure à 80 % des expositions des organismes.
Dimension sectorielle	La nomenclature de la base WIOD10 qui regroupe 55 secteurs d'activités.	Les secteurs identifiés comme moins sensibles lors de l'exercice-pilote ont été regroupés dans des catégories agrégées résultant en 22 groupes de secteurs NACE.
Hypothèse de bilan dynamique et décisions de gestion des organismes	Bilan statique entre 2020-2025 puis bilan dynamique à partir de 2025. Un scénario de référence et deux scénarios de transition adverses fondés sur les travaux du NGFS.	Deux scénarios de court-terme 2023-2027 (*Baseline* et *Adverse* court terme) avec une hypothèse de bilan statique. Trois scénarios de long-terme 2023-2050 (*Baseline* et deux scénarios adverses *Below* 2°C et *Delayed*) avec une hypothèse de bilan dynamique.
Risques couverts	**Risques de marché :** analyse de l'impact du changement climatique sur l'actif de l'assureur **Risque physique aigu :** analysé sur la base du scénario « RCP 8.5 » qui correspond à une hausse des températures comprise entre 1,4°C et 2,6°C en 2050.	**Risques de marché :** analyse de l'impact du changement climatique sur l'actif de l'assureur **Risque physique aigu :** analysé selon le scénario « RCP 4.5 » du GIEC pour les différentes lignes d'activités non-vie (scénario de hausse des températures de 0,9°C et 2,0°C en 2050).

Mot de la fin

Mazars bénéficie d'une expertise croissante sur les questions de durabilité. Nous disposons d'une équipe dédiée à la veille réglementaire, effectuant un suivi continu sur l'ensemble des réglementations Finance Durable et accompagnant nos clients sur ces enjeux. Nous sommes également impliqués, de par notre présence dans les instances de place et nos publications de guides, dans l'élaboration de la réglementation ESG et la diffusion des pratiques de place. Au sein de l'équipe Mazars Actuariat, nous menons de nombreux travaux de recherche sur la prise en compte quantitative des risques climatiques physiques et de transition, dont nous diffusons les résultats-clés, par exemple lors de notre intervention au Congrès des Actuaires 2023.

Liens utiles

2023 - Rapport de synthèse (climat.be)

Scénarios et hypothèses principales de l'exercice de stress test climatique 2023 | Banque de France (banque-france.fr)

Contacts

Grégory Boutier
gregory.boutier@mazars.fr

Godfried Guendehou
godfried.guendehou@mazars.fr

Ismaël Tahri Hassani
ismael.tahri-hassani@mazars.fr

Mazars est un groupe international et intégré spécialisé dans l'audit, la fiscalité et le conseil ainsi que dans les services comptables et juridiques*. Présents dans plus de 95 pays et territoires à travers le monde, nous nous appuyons sur l'expertise de plus de 47 000 professionnels – plus de 30 000 au sein de notre partnership intégré et plus de 17 000 via « Mazars North America Alliance » – pour accompagner les clients de toutes tailles à chaque étape de leur développement.

*Dans les pays où les lois en vigueur l'autorisent.

© Septembre 2023

www.mazars.fr

mazars